

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept et le trente et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 25 janvier 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes BERNARD Valérie, PASSEBON Delphine, SINGSOUS Mireille, DELBART Sandrine, FERRY Sophie, TEXIER Maryse, Mrs PACAULT René, ECALE Jean-Marie, BARREAULT Fabrice, PROUST Mickaël, RAMBAUD Didier, ROBELIN Michel

**EXCUSES** : Mme LE BASTARD Delphine pouvoir à Fabrice BARREAULT, Mrs BOULOGNE Nicolas, ROBIN Philippe, Mrs LEBLANC Alain pouvoir à Maryse TEXIER,

**ABSENTES** : Mme PINAUD Catherine, LOIZEIL Vincent,

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Delphine PASSEBON  
Assistée de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Monsieur le Maire présente la démission de Madame LAIDET Isabelle pour raisons personnelles à compter du 31 janvier 2017.

Il présente Madame Isabelle VERGER remplaçante de Mr Guy BENARD correspondant à la Nouvelle République.

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil du 12 décembre 2016 et soumet le procès-verbal à l'approbation des membres. Le procès-verbal est adopté et signé.

### **ORDRE DU JOUR**

FINANCES COMMUNALES

AIPEMP - convention

URBANISME – dénomination de rue

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

INFORMATIONS DIVERSES

### **2017-01-06-01 DM1 FINANCES COMMUNALES**

#### **-virement de crédit**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a dû prendre le 6 janvier 2017 un certificat administratif de virement de crédit pour un montant de 3370 € par débit du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement et crédit du compte 65541 contribution au fonds de compensation charges territoriales.

Le conseil municipal en prend acte.

## **2017-01-31-02 DE FINANCES COMMUNALES**

### **- Engagement des crédits d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice écoulé, autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans l'attente du vote du budget.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux engagements suivants qui seront inscrits au budget lors de son adoption :

- |                                       |              |          |
|---------------------------------------|--------------|----------|
| • Opération 73 voirie                 | compte 2151  | 18 750 € |
|                                       | compte 2313  | 2 800 €  |
| • Opération 95 Plantation aménagement | compte 2152  | 1 250 €  |
| • Opération 107 groupe scolaire       | compte 21312 | 5 500 €  |

## **2017-01-31-03 DE AIPEMP – convention**

(Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin)

Un renouvellement de la convention de partenariat entre l'AIPEMP et la commune dont l'objet est d'accompagner les demandeurs d'emploi et d'assurer la protection du milieu naturel est proposé.

La participation annuelle sollicitée est de 2703 € pour l'année 2017.

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat et de procéder au règlement de la participation d'un montant de 2703 €.

## **2017-01-31-04 DE URBANISME dénomination de rue**

Lotissement de la Motte.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau lotissement vient d'être autorisé route de Frontenay Rohan Rohan disposant de 25 parcelles constructibles.

Il propose que la rue interne à celui-ci soit dénommée « Rue de la Motte à Ragon » nom du secteur.

Le conseil municipal

- se prononce favorablement à la dénomination « Rue de la Motte à Ragon »
- et charge Monsieur le Maire d'en informer les différents services et administrations

Monsieur le Maire indique que cette rue doit également être rattachée à un bureau de vote.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- émet un avis favorable au rattachement de cette rue au bureau de vote N°1
- et le charge de l'application de la présente décision.

## **2017-01-31-05 DE AGRICULTURE – ZONES DEFAVORISEES SIMPLES - MOTION**

Le conseil municipal :

*Considérant* que les Zones Défavorisées Simples (ZDS), ouvrant droit à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), couvrent 58% des surfaces agricoles des Deux-Sèvres ;

*Considérant* que la commune de SAINT SYMPHORIEN est actuellement reconnue comme zone défavorisée simple ;

*Considérant* que l'ICHN représente en moyenne 5500€ par exploitation en 2016, soit entre le tiers et la moitié de revenus agricoles ;

*Considérant* que la crise structurelle et la perte de revenu qui frappent les exploitations agricoles ;

*Considérant* que le maintien de l'agriculture est déterminant pour l'avenir des territoires ruraux ;  
*Considérant* que le règlement de l'Union Européenne n° 1305/2013 relatif au développement rural rend obligatoire la révision des zones défavorisées simples qui ouvrent droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ;

**Demande** que les critères de classement pour définir les Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques (ZSCS) prennent en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres ;

**Demande** que les agriculteurs de la commune de SAINT SYMPHORIEN continuent à bénéficier d'une indemnité liée aux contraintes spécifiques de territoire.

## ***DEBATS SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR***

### **AIPEMP Convention de partenariat**

Monsieur ECALE siège à cet organisme et présente cette association de réinsertion.

Elle œuvre pour l'entretien du marais poitevin et la protection de l'agroécosystème en partenariat avec le FDGDON dans la lutte contre les rongeurs et prédateurs par piégeage et l'insertion de personnes en grande difficulté sociale et professionnelle mais également avec des piégeurs bénévoles.

Il est précisé que sur la période de piégeage à SAINT SYMPHORIEN (mai et juin) 34 animaux ont été capturés à l'aide de 48 cages.

Sur les 20 communes concernées par cette action se sont 1932 ragondins et 210 rats musqués qui ont été capturés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet 2016.

## **URBANISME**

**Dénomination de rue** Lotissement de la Motte.

Quelques personnes font observer que le nom « Rue de la Motte à Ragon » est un peu long et qu'il pourrait être ramené simplement à Rue de la Motte.

Monsieur ROBELIN demande si la 3<sup>e</sup>- tranche du lotissement des Champs Collet est prévue.

René PACAULT indique n'avoir aucune information à ce sujet. Il précise que pour les 44 communes de la CAN, hors NIORT, il reste dans les quelques 300 logements dans le cadre de la politique de l'habitat. Pour le territoire de SCPC, la CAN a accordé 85 constructions pour les 15 communes/an.

Madame TEXIER précise que dans le cadre de la révision du PLUI, des terrains inscrits en zone constructible sur le PLU communale et non encore construits vont être fermés à la construction. Elle stipule que dans le cadre du développement durable, les communes qui offriront des services seront favorisées puisqu'elles permettront de réduire les déplacements.

Madame FERRY indique que le Ministère préfère l'habitat vertical à l'habitat horizontal politique de l'économie de l'espace.

Monsieur le Maire rappelle que sur les 20 dernières années en France il a eu autant de terre construite que sur le dernier siècle.

## **AGRICULTURE – ZONE DEFAVORISEES SIMPLES - MOTION**

Chaque membre est attributaire des courriers émanant de la FNSEA79 et du SENAT et de la motion proposée, en faveur du maintien de la carte des zones défavorisées en Deux-Sèvres. Le classement en ZDS ouvre droit à l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel et permet pour les agriculteurs de bénéficier d'aide à l'installation, d'emprunts à taux faible.

L'Europe a demandé une expertise.

Monsieur RAMBAUD précise que la Commune d'AIFFRES n'est pas en ZDS et donc ne permet pas de bénéficier de l'ICHN, les terres produisent un rendement 30% supérieur à SAINT SYMPHORIEN.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **BATIMENTS**

Monsieur RAMBAUD indique que les sanitaires de l'école maternelle sont remis en état.

Le studio Place de la Fortilest a été équipé d'une VMC et l'escalier fermé assurant l'isolation de la partie habitation.

### **VOIRIE**

Le chemin piéton longeant le Merlusson et reliant les lotissements au centre bourg sont terminés.

Les lagunes ont disparu laissant place à un espace vert très agréable. Au Plénisseau le site des lagunes a été aménagé. 81 maisons à l'époque ont été raccordées aux lagunes qui elles-mêmes ont été raccordées au réseau, ce qui a évité au passage de l'assainissement de défoncer toutes les rues et aux habitants de payer les travaux d'un assainissement autonome.

Monsieur PACAULT ajoute que la rue des Trois Moineaux a été refaite en compomac de même que le premier lotissement du Plénisseau ; les travaux inscrits au programme 2016 sont tous terminés.

### **ESPACE SOCIO CULTUREL**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique se tiendra le 17 février prochain à 18h30, avec présentation de ce projet par l'architecte et Deux-Sèvres Aménagement, ainsi que présentation du PAVE par le Bureau d'Études.

Une information sera faite par voie de presse et sur le site internet.

Monsieur ROBELIN fait remarquer l'état du parking de la Maison des Associations sur lequel le tout-venant est disparu et par temps de pluie, les utilisateurs transportent la terre dans les salles.

Monsieur RAMBAUD indique que cet emplacement fera l'objet d'un aménagement dans le cadre du PAVE.

Monsieur ROBELIN interroge sur le contrôle des raccordements sur le réseau collectif puisque 4 maisons Rue du Four rejettent encore sur la voie publique.

Madame TEXIER dit que ce sera vu avant le PAVE par les services de la CAN.

Madame FERRY dont le fils a fait un stage d'observation aux services techniques, a pu vérifier et déplore les dépôts sauvages autour des points d'apports volontaires.

Monsieur PROUST évoque la construction d'une déchetterie vers la Camargue. Il y aurait un problème d'eaux pluviales qui pourraient se déverser sur les terres agricoles toute proche. Monsieur PACAULT informe que ce sujet est à l'étude par les services de la CAN

Madame SINGSOUS rappelle que le vide grenier a lieu le jour des élections présidentielles et demande quels aménagements sont prévus. Monsieur ECALE répond qu'il a été prévu qu'aucun exposant serait sur la rue ni le parking de l'Église. Monsieur le Maire ajoute qu'un sens de circulation sera mis en place, le stationnement sur le parking place René Cassin sera réservé pour les électeurs.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

L'association « les Cahiers du Mali » est dissoute au 31 décembre 2016.

Élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017.

Les tableaux de permanences sont à compléter.

Madame DELBART fait remarquer qu'elles se déroulent sur un week-end de trois jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 21h 50.